

RÉSOLUTION DE CHANGEMENT DES SIGNATAIRES AU COMPTE DU CRDLM

ATTENDU QUE DES ÉLECTIONS ONT EU LIEU À LA RÉUNION COMITÉ RÉGIONAL DES JEUNES DE LA MAURICIE

ATTENDU QUE LES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL DES JEUNES DE LA MAURICIE (RÈGLEMENT 10, ARTICLE 5) PRÉVOIENT 4 SIGNATAIRES AU COMPTE

IL EST RÉSOLU QUE LES NOUVEAUX ÉLU-ES SUR CES POSTES SOIENT AJOUTÉ-ES COMME SIGNATAIRES AU COMPTE DU COMITÉ RÉGIONAL DES JEUNES DE LA MAURICIE À COMPTER DU 26 MARS 2024 AINSI QUE CEUX ÉLU AU POSTE DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT LE 18 SEPTEMBRE 2023.

- MATHIEU CHAPDELAINÉ, PRÉSIDENT
- AMY TROTTIER, VICE-PRÉSIDENTE
-
-

PROPOSÉE PAR
APPUYÉE PAR